EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

17-2024 : Vote des taux des impôts locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités publiques et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le budget primitif 2024 de la commune de Juvigné, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les taux des taxes foncières sans augmentation qui restent donc fixés à :

Foncier bâti : 44.49%, Foncier non bâti : 35.62%, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.41%.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE : 123 JUVIGNE
ARRONDISSEMENT : 53 LAVAL
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MAYENNE

N° 1259 CO

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**887 648**	**44,49**	**113,77**	**942 500**	**419 318**	44,49	419318
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**486 086**	**35,62**	**123,40**	**503 200**	**179 240**	35,62	179240
Taxe d'habitation (TH)	**80 816**	**17,41**	**59,37**	**75 200**	**13 092**	17,41	13092
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	**611 650**		611650

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	44,49
Taxe foncière non bâties (TFNB)	611650	35,62
Taxe d'habitation (TH)	**611 650** = 1,000 000	17,41
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			**101 842**	**0**	**0**	**1 327**	**103 169**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
611650		**103 169**		714 819

À LAVAL
Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
DOMINIQUE MAURESMO
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,

Le 26 Mars 2024
Pour la Commune,
Le Maire
Régis FORVEILLE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 123 JUVIGNE
ARRONDISSEMENT : 53 LAVAL
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MAYENNE

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 394
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	77 805
d. Logements sociaux : exo de longue durée	84
Taxe foncière non bâtie	22 559
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	239 078
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	90 485
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	75 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	8 410
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,002669
d. Taux FB commune 2020	24,63
e. Taux FB département 2020	19,86

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2024 13	Taux des EPCI de 2023 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,94	114,85	1,08000	113,77
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	45,70	127,05	3,65000	123,40
Taxe d'habitation (TH)	24,45	28,48	71,20	11,83000	59,37
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,25
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	25,69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13 (10 pour les subventions)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

18-2024 : Vote du budget commune 2024

Après en avoir délibéré, **Monsieur Régis Forveille, maire, dont l'épouse est membre du bureau de l'US Bleuets, Madame Brigitte Gilles, présidente du comité des Fêtes et Jérôme Poignand, vice-président de Familles Rurales, ayant quitté la salle sans avoir participé aux débats ni aux votes concernant l'attribution des subventions versées aux associations**, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget 2024 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

19-2024 : Budget 2024 annexe lotissement

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget annexe 2024 du lotissement le Rocher.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

20-2024 : Eglise : Avenant 1 lot 3 couverture

Monsieur Bruno Bouvier, 2nd adjoint chargé des bâtiments, expose que divers travaux en plus-value s'avèrent nécessaires sur le lot 3 « couverture » en raison du remplacement du faitage en plomb qui, très dégradé, n'assure plus une bonne étanchéité, pour un coût de 3.661 € HT. Dans le même temps, divers travaux en moins-value, concernant la non-réalisation d'un passe-barres en plomb ainsi que la dépose du châssis de toiture existant, ont été chiffrés à 1.827 € HT. D'où une plus-value de 1.834,00 € HT. Le marché, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle qui s'élevait à 164.689,05 € HT serait donc porté à 166.523,05 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE cet avenant
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

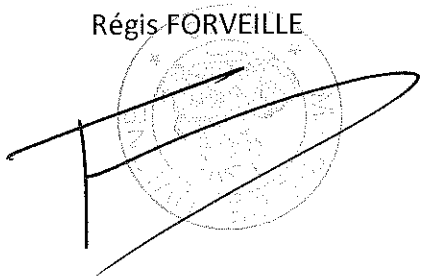

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

21-2024 : Eglise : Avenant 2 lot 3 couverture

Monsieur Bruno Bouvier, 2nd adjoint chargé des bâtiments, expose que, suite à la chute d'un culot sur le bras nord du transept, des travaux complémentaires de l'entreprise ART ET NOV sont nécessaires pour un coût supplémentaire de 2.955,80 € HT. Le marché pour la tranche ferme et conditionnelle ainsi que l'avenant 1 qui s'élevait à 166.523,05 € H.T. serait donc porté à 169.478,85 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE cet avenant
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

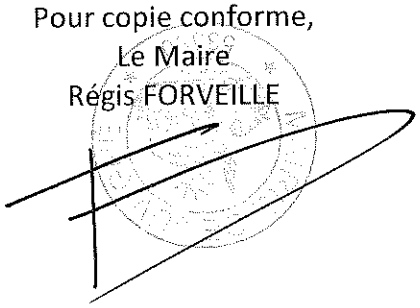

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

22-2024 : Eglise : Avenant 3 lot 1 Maçonnerie

Monsieur Bruno Bouvier, 2nd adjoint chargé des bâtiments, expose que la chute d'un corbeau du bras Nord du transept sur la façade Est entraîne des travaux complémentaires de l'entreprise Grevet pour un coût de 22.887,43 € H.T. Le marché pour la tranche ferme et conditionnelle ainsi que les avenants N°1 et 2 qui s'élevaient à 176.797,70 € H.T. seraient donc porté à 199.685,13 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE cet avenant
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer l'avenant ainsi que tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 13 mars 2024
Date de publication : 29 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept mars, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.
Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Monsieur Samuel Bonnabesse est élu secrétaire.

23-2024 : Vente maison rue des Lilas

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 5 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente une partie de la parcelle bâtie cadastrée AB 191 et de conserver le reste du terrain non bâti en réserve foncière. Le bornage vient d'être effectué. La superficie mise en vente, comprenant terrain et maison, est de 1.143 M2. L'étude de maître Fritzinger est chargée de la commercialisation de ce bien sous forme d'une « vente interactive ». Les conditions de vente seront les suivantes :
.Visite obligatoire de la maison par les futurs candidats à l'acquisition, du mardi 16 avril au samedi 1er juin 2024.
.Chaque candidat à l'acquisition pourra faire une offre d'achat pendant 36 heures, du vendredi 31 mai au samedi 1er juin 2024 à midi.
.Le prix de départ de la vente est de 60.000 € net vendeur. Chaque candidat aura accès à une plateforme où il devra intégrer son offre et pourra prendre connaissance de celles déjà déposées. Il aura, alors, la possibilité d'augmenter sa propre proposition par tranche minimum de 2.000 €.
.Le conseil municipal délibérera sur l'offre retenue lors de la séance du mercredi 5 juin 2024 sachant que le prix n'est pas le seul critère possible. En effet, le conseil municipal pourra tenir compte du profil des acheteurs pour faire son choix.
.Le compromis de vente pourrait être signé vers la mi-juin 2024 et la vente pourrait être effective courant juillet ou début août 2024.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE les conditions de vente ci-dessus
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer le mandat de vente auprès de l'étude de maître Fritzinger, dans les conditions définies ci-dessus, et à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
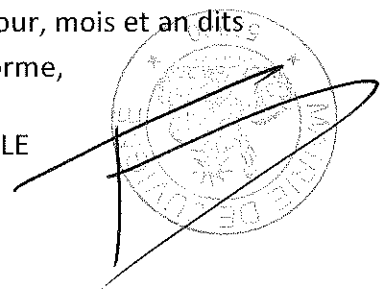
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits
Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE